



ECODÉTERGENT

ACTYL GMS

Détergent enzymatique pour sols durs

Détergent alcalin qui permet d'éliminer plus particulièrement les graisses organiques, sur les carrelages, marbres, granits et toutes surfaces lavables non protégées. Contient des enzymes qui renforcent l'efficacité des détergents sur les salissures les plus tenace, et un agent anti-calcaire pour éviter la redéposition des dépôts calcaires. Peu moussant, il peut donc être utilisé en autolaveuse. Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale.

Mode d'emploi

Auto-laveuse : dilution de 0,5 à 1 % dans l'eau.

Lavage manuel : dilution de 1 à 2 % dans l'eau.

Le rinçage est inutile sauf dans le cas de surfaces pouvant être au contact de denrées alimentaires.

Dans le cas de sols fortement encrassés, procéder à un trempage avec une solution diluée entre 5 et 10 % : appliquer la solution avec l'autolaveuse en brossant mais sans aspiration, laisser agir 5 à 10 minutes, puis brosser à nouveau en aspirant simultanément.

« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation »

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore
- pH 8,2 - 9,2
- Densité : 1,02 - 1,04

Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires.

Dans le cas où de l'eau tiède serait utilisée, ne pas dépasser la température de 50°C.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Ecodétergent » disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français. Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

23-06-2023 Ind. 8 ■

